



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-quatrième session

Mercredi 11 juillet 1962

à 10 h 45

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

Point 4 de l'ordre du jour:

Décennie des Nations Unies pour le développement

Débat général (suite) . . . . . 77

Président: M. J. MICHALOWSKI (Pologne).

Présents:

Les représentants des Etats suivants : Australie, Brésil, Colombie, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Inde, Italie, Japon, Jordanie, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Cuba, Ghana, Indonésie, Irlande, Mali, République arabe unie, Roumanie, Suède.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation de l'aviation civile internationale, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Union postale universelle, Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce.

## POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Décennie des Nations Unies pour le développement (E/3613 et Add.1 à 3, E/3658, E/3664; E/L.957 et Corr.1, E/L.958 et Add.1, E/L.960)

## DÉBAT GÉNÉRAL (suite)

1. M. EL-FARRA (Jordanie) déclare que la Décennie du développement marque une nouvelle étape de la coopération économique internationale et doit, de ce fait, être envisagée dans un esprit nouveau; les questions politiques, qui n'ont pas de rapport direct avec le point 4 de l'ordre du jour, doivent être laissées de côté pendant le débat; il s'agit ici de se tourner vers l'avenir et non vers le passé. D'ailleurs, en tant qu'organe technique de l'ONU, le Conseil n'a pas à examiner les mérites respectifs d'idéologies rivales; il faut laisser ce soin à d'autres organismes.

2. La résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale énonce le principe de l'association entre les pays développés et ceux qui sont en voie de développement. Que les peuples le veuillent ou non, ils vivent dans un monde dont les limites se rétrécissent et ils dépendent les uns des autres; il faut donc qu'ils se décident à coopérer car la seule autre solution serait l'anéantissement total. C'est l'interdépendance et l'association entre égaux, et non le communisme ou le capitalisme, qui peuvent rallier les suffrages des nationalistes d'Asie et d'Afrique. Les peuples de ces continents sont appelés à jouer un rôle important dans le monde nouveau qui surgit, car leurs pays possèdent des ressources immenses.

3. Les nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que quelques-uns des Membres plus anciens, continuent à se heurter dans leur développement économique à de nombreux obstacles. Leurs connaissances techniques sont réduites et leur organisation peu efficace; de plus, ils sont aux prises avec le problème urgent de l'accroissement démographique, qui est particulièrement rapide dans de nombreux pays d'Asie et d'Afrique.

4. Cet accroissement de la population — les milieux responsables l'ont reconnu à maintes reprises — entrave la mise en œuvre des plans de développement. En Asie, le Japon a réussi par diverses méthodes à maintenir l'accroissement de la population dans des limites raisonnables; il serait sans doute opportun de demander au Fonds spécial de patronner une étude sur le problème international de l'accroissement de la population ou d'organiser un cycle d'étude à Tokyo ou en tout autre lieu approprié.

5. Un autre problème grave est l'épuisement des ressources naturelles, qui tarira les revenus de certains pays en voie de développement. Si l'on ne trouve pas le moyen de sauvegarder le développement économique de ces pays, il leur sera difficile d'accéder à l'indépendance économique.

6. Le monde arabe d'aujourd'hui porte un vif intérêt au relèvement des niveaux de vie. Les planificateurs recherchent les méthodes les plus efficaces pour réaliser un développement social et économique harmonieux. Leurs besoins pressants excèdent les ressources financières et scientifiques dont on dispose et la Décennie du développement pourrait être, à cet égard, d'une grande utilité.

7. Les 12 Etats arabes qui ont participé à la Conférence sur les aspects sociaux de la planification du développement dans les pays arabes, organisée par les Nations Unies à Beyrouth du 6 au 12 novembre 1961, se sont penchés sur le problème épineux de la réalisation d'un développement social et économique équilibré. Cette conférence a montré que la justice sociale et les considérations économiques sont inséparables.

8. Dans le cadre de la Décennie, il convient de vouer une attention spéciale aux connaissances scientifiques et à leur application. C'est ainsi que, pour beaucoup de pays en voie de développement, la prospérité est fonction des conditions atmosphériques et, en particulier, des précipitations; les progrès de la technique devraient permettre de trouver des moyens d'agir sur le régime des pluies.

9. L'*Annuaire statistique* des Nations Unies pour 1960<sup>1</sup> révèle un phénomène alarmant: tandis que les pays industrialisés s'enrichissent, les recettes que les pays en voie de développement tirent de la vente de leurs produits accusent une diminution relative. La valeur des exportations mondiales a atteint en 1960 le chiffre record de 1 125 milliards de dollars, mais au cours des 10 dernières années, la part des pays sous-développés dans le commerce international a diminué de 30%. Une autre constatation est plus inquiétante encore: les pays pauvres dépensent un pourcentage plus élevé de leur produit national brut à satisfaire les besoins vitaux de leurs populations, ce qui réduit considérablement leurs possibilités d'investissement. Afin de combler cette lacune, il leur a été accordé des subventions et des prêts qui se sont élevés en 1960 à 4 milliards de dollars. Les pays qui ont accordé ces subventions et ces prêts méritent la gratitude des pays en voie de développement, mais il serait regrettable que cette situation persiste pendant des années. Il convient d'examiner ce problème dans le cadre de la Décennie du développement.

10. La question du développement industriel est d'une grande importance pour les pays en voie de développement et mérite d'être étudiée avec un soin spécial. Les gouvernements pourraient favoriser la création de sociétés pour le développement industriel, comme l'a fait la Jordanie. Ces sociétés évalueraient les besoins des pays en voie de développement et les ressources disponibles. En créant dans les pays développés des sociétés du même genre, il serait sans doute possible de recruter plus facilement les experts dont les services sont indispensables pour l'assistance technique et les recherches. Le Comité économique du Conseil aurait intérêt à étudier la possibilité d'instituer un système efficace de coopération, entre les pays en voie de développement et les pays plus avancés, par la création d'organismes tels que les sociétés pour le développement industriel.

11. Si l'on veut que ces idées portent leurs fruits, il importe que les pays développés ne prennent ni n'approuvent aucune mesure qui rende coûteuse et impossible la coopération dans les pays en voie de développement. Il faut s'opposer à la formation de groupements qui risquent de porter préjudice aux droits des autres et de susciter la concurrence déloyale, en particulier si les mêmes gouvernements qui soutiennent ces groupements interdisent sur leur territoire les pratiques commerciales de ce genre entre les sociétés privées. Les pays développés doivent se rendre compte qu'il est impossible d'atteindre à la prospérité dans un monde divisé et qu'investir des fonds dans les pays en voie de développement c'est préparer la paix, la prospérité et le bien commun.

12. M. El-Farra se félicite de ce qu'une Conférence des Nations Unies sur le café se réunisse ce même mois et que l'on prépare déjà une conférence sur le cacao pour le printemps de 1963. De nombreux Etats Membres de l'ONU demandent également que l'ONU organise une conférence sur le commerce international. Toutes ces réunions pourraient, à condition d'être fixées à des dates convenables et d'être parfaitement organisées, servir à améliorer le commerce extérieur des pays en voie de développement et à résoudre les problèmes que posent les marchés des produits de base.

13. M. El-Farra constate, pour finir, que le rapport du Secrétaire général (E/3613) contient des propositions très constructives, sur lesquelles sa délégation se propose de revenir au Comité économique.

14. M. WALKER (Australie) dit que, avant d'examiner le rapport du Secrétaire général contenant des propositions relatives à l'action que les Nations Unies pourraient entreprendre à l'occasion de la Décennie, il estime opportun de rappeler que la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale s'adresse en partie aux Etats Membres et qu'elle invite indistinctement les pays, quel que soit leur stade de développement, à prendre un certain nombre de mesures. Elle leur demande de suivre une politique et d'adopter des mesures tendant à assister les pays en voie de développement. Ces pays fixeraient leurs propres objectifs dans le cadre de l'objectif général qui, d'après l'introduction au rapport, est de doubler le niveau de vie en 25 ou 30 ans. Il est d'ailleurs réconfortant de constater que l'on considère cet objectif comme réalisable.

15. M. Walker a été particulièrement frappé par une phrase qui figure dans le deuxième paragraphe de l'introduction au rapport: « Le développement n'est pas simplement synonyme de croissance économique; c'est une croissance économique accompagnée de transformations ». D'ailleurs, même dans les pays riches, la croissance économique amène des transformations importantes. Une des conséquences du progrès économique est la redistribution de la main-d'œuvre et des ressources entre les divers secteurs de l'économie nationale. La résistance à ces changements empêche souvent même les communautés modernes de tirer pleinement parti du progrès technique. Dans une large mesure, le protectionnisme agricole des pays industriels témoigne de leur peu d'empressement à s'adapter à certains changements introduits par le progrès technique dans des pays où l'agriculture bénéficie de certains avantages naturels.

16. Pour la plupart des pays en voie de développement, les problèmes de croissance sont encore plus compliqués, car il leur a fallu, avant qu'une croissance économique tant soit peu appréciable devienne possible, procéder à des réformes sociales radicales. Ces pays ont eu souvent à créer de toutes pièces des industries nouvelles et à adopter de nouveaux modes de vie et de nouvelles attitudes. La principale responsabilité du développement économique devrait dès lors incomber aux pays intéressés eux-mêmes, qui seuls peuvent estimer si leur population est prête à accepter les changements d'organisation sociale et de mode de vie que le développement économique implique.

<sup>1</sup> Publication des Nations Unies, n° de vente: 61.XVII.4.

17. Dans l'examen du rapport, le Conseil devrait étudier tout spécialement la question d'un ordre de priorité sur laquelle le Gouvernement australien a déjà attiré l'attention dans ses observations (voir E/3613/Add.2). C'est peut-être une des lacunes d'un rapport, par ailleurs excellent, qu'il n'aide guère à résoudre cette question. Bien entendu, il ne la passe pas entièrement sous silence et M. Walker note à l'avant-dernier paragraphe du chapitre premier l'énoncé de six tâches importantes « qu'il faudra accomplir pour faire de nos espoirs des réalités ». Ces six tâches pourraient bien être inscrites sur une liste de priorités, en vertu du principe qu'il faut finir ce qui a été commencé.

18. La délégation australienne espère que, lorsque le Conseil en viendra à rédiger sa résolution sur la Décennie du développement, il indiquera l'ordre de priorité dont pourront s'inspirer l'ONU et les institutions apparentées, et que cet ordre fera la place voulue aux activités auxquelles il importe d'attacher une importance spéciale, surtout au début de la Décennie.

19. En essayant d'indiquer certains domaines d'action qui devraient tout spécialement retenir l'attention, M. Walker déclare qu'il laissera de côté de nombreuses activités qui, sans aucun doute, continueront à faire partie intégrante de l'action entreprise au cours de la Décennie du développement. C'est ainsi, par exemple, que le Directeur général de la FAO a demandé (voir E/3613/Add.1), avec des arguments très convaincants, que l'on fixe des objectifs spécifiques tant pour l'amélioration de la nutrition que pour la production agricole, et que ces objectifs particuliers soient en rapport avec l'objectif général d'une croissance moyenne de 5% par an qu'on se propose d'atteindre au cours de la Décennie du développement. Dans sa réponse, le Gouvernement australien a pareillement souligné l'urgence des problèmes de nutrition et de développement agricole. La délégation australienne ne sous-estime pas non plus l'importance de l'industrialisation ou de la santé publique. M. Walker n'a pas l'intention de suggérer un ordre de priorité rigide à appliquer dans chaque pays, ni d'évaluer l'importance respective de divers facteurs dans le processus général de développement; il se bornera à attirer l'attention sur certaines priorités immédiates qui commandent l'action des Nations Unies au cours de la Décennie du développement.

20. La lecture du rapport ne laisse aucun doute sur l'activité des Nations Unies qui doit avoir la priorité au cours des prochaines années, et qui est l'assistance aux pays en voie de développement pour la formation de leur personnel; dans chacun des domaines qu'il passe en revue, le rapport ne cesse de souligner que ces pays ont besoin de davantage de personnel qualifié. En dépit de tous les efforts, le manque de personnel qualifié peut se révéler, dans de nombreux pays, l'obstacle au progrès le plus difficilement surmontable dans l'avenir immédiat. Bien entendu, l'ONU et ses institutions spécialisées, notamment l'OIT, ont depuis longtemps entrepris d'importants programmes de formation. Mais ce n'est pas seulement la formation de main-d'œuvre et de cadres industriels qui est nécessaire; la formation en agriculture et dans un grand nombre d'autres domaines est de pre-

mière importance, et l'une des carences dont souffrent les pays en voie de développement est l'insuffisance du nombre d'établissements d'enseignement, à tous les degrés, à commencer par l'enseignement primaire. Comme le Gouvernement australien l'a souligné dans sa réponse, à la section relative à l'enseignement, « il y a lieu, semble-t-il, de reconsidérer l'orientation des systèmes d'éducation en tenant compte des besoins réels des pays sous-développés eux-mêmes ».

21. Pour les jeunes gens, les problèmes de l'éducation et de la formation sont étroitement liés à celui de l'emploi. On devrait attacher une importance spéciale au cours de la Décennie du développement à l'assistance demandée par les pays qui éprouvent de graves difficultés à assurer un emploi aux jeunes gens et à les aider à s'adapter aux conditions nouvelles créées par le développement économique. Pour ce qui est de la formation en général, la tâche du Conseil serait facilitée si le Secrétariat pouvait préparer un inventaire des efforts accomplis dans divers domaines par toutes les institutions et organisations des Nations Unies, en indiquant l'importance des ressources financières consacrées à la formation et leur répartition approximative entre les différents types de formation. En possession de ces renseignements, le Conseil pourrait plus aisément examiner s'il y a lieu d'affecter à la formation en général ou à certains types de formation en particulier des ressources plus grandes encore.

22. Une autre tâche prioritaire pour les Nations Unies est l'assistance aux pays en voie de développement pour l'exploration, l'évaluation et l'exploitation de leurs ressources naturelles. Certains des champs d'activité les plus prometteurs ouverts dans ce domaine impliquent une conception régionale. Le projet du Mékong (E/3613, annexe II) est sans doute le prototype d'entreprises communes analogues dans d'autres régions.

23. Le progrès de la science et de la technique et leur adaptation aux besoins des pays en voie de développement devraient également retenir tout spécialement l'attention au cours de la Décennie du développement. A cet égard, M. Walker a été frappé par les remarques contenues au point 8 de la liste des « idées nouvelles » dans l'introduction au rapport du Secrétaire général. L'application de formes nouvelles d'énergie au profit des pays en voie de développement a bien fait l'objet de débats au Comité économique, mais ce n'est là qu'une partie infime du vaste domaine de la science et de la technique et M. Walker fonde de grands espoirs sur la Conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées, qui doit se réunir en 1963. Les travaux ainsi commencés peuvent jouer un rôle décisif dans le développement d'un grand nombre de pays.

24. Passant à la question de l'amélioration de l'appareil institutionnel pour le développement, M. Walker note que la question varie d'importance d'un pays en voie de développement à un autre; toutefois, la Décennie du développement devrait lui conférer un intérêt spécial. Il n'est pas douteux que les pays en voie de développement continueront à demander une assistance technique pour la planification économique et sociale sous forme de financement international et aussi de collaboration aux

efforts qu'ils feront pour orienter et diriger leur développement. Sous cette même rubrique, il faut signaler également l'assistance aux gouvernements pour les aider à améliorer le rassemblement et la publication des statistiques qui sont indispensables tant pour la planification du développement que pour la mise en œuvre d'une politique économique. Tout aussi important et très urgent dans certains pays est le besoin d'assistance pour la réforme des systèmes fiscaux et d'autres méthodes de mobilisation des ressources financières nationales, bien que le rapport n'accorde peut-être pas suffisamment d'attention à cette question.

25. Si M. Walker n'a pas mentionné l'urgence du problème que pose le commerce international, c'est qu'il a examiné les tâches prioritaires qui s'imposent aux Nations Unies et non pas l'importance respective des divers facteurs du développement ni les responsabilités des gouvernements. De ce dernier point de vue, la politique du commerce international mérite, assurément, de venir au tout premier rang.

26. Il est significatif qu'au nombre des six tâches importantes dont il est fait mention à la fin du chapitre premier du rapport figure celle « d'assurer une augmentation, et par la suite une expansion plus vigoureuse, des recettes d'exportation des pays sous-développés ». La même idée est développée à l'alinéa *a* du paragraphe 2 du dispositif de la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale. Au cours de la Décennie du développement, les mesures qui permettront de réaliser de rapides progrès dans ce domaine doivent être de celles auxquelles les gouvernements donneront la priorité. Il ne s'ensuit pas nécessairement, cependant, que les organes des Nations Unies doivent d'urgence prendre de nouvelles mesures. Ce qui fait défaut, ce n'est pas tant l'appareil administratif que, de la part des gouvernements, une volonté réelle de mettre l'appareil existant au service de tous les pays, notamment des pays en voie de développement.

27. Dans une étude récente (E/3628), la FAO est arrivée à des conclusions inquiétantes sur les perspectives des principaux produits agricoles dans le commerce international et celles de la production de denrées alimentaires et de la demande de denrées alimentaires en général. Même dans l'hypothèse optimiste qui prévoit un taux d'accroissement du produit national brut de 5% par an, les projections de la FAO indiquent que les déficiences nutritionnelles seront encore graves en 1970.

28. Tout plan de développement doit tenir compte de la nécessité où sont les pays en voie de développement d'accroître leur production pour nourrir leur population et en même temps de produire des excédents qui leur permettent d'obtenir des devises étrangères afin de poursuivre l'exécution de leurs plans de développement dans tous les secteurs de l'économie. Or, comme l'histoire décevante du commerce des 10 dernières années l'a montré, il ne suffit pas de résoudre le problème de la production. Faute d'un accès satisfaisant aux débouchés et de prix stables et rémunérateurs, les termes de l'échange n'ont cessé de se détériorer pour les pays de production primaire, qui n'ont pu financer leurs plans de développement à l'aide de leurs recettes d'exportation.

29. Le représentant des Etats-Unis (1214<sup>e</sup> séance) a préconisé une méthode pragmatique qui consiste à rechercher des solutions produit par produit. La délégation australienne est en faveur de cette méthode qui permet de ramener à des dimensions raisonnables les multiples problèmes qui se posent au cours de négociations internationales et offre le plus de chances d'aboutir à un accord général sur des systèmes de stabilisation efficaces. Ces dernières années, un effort réel a été accompli pour élaborer des accords internationaux sur un certain nombre de produits de base tels que le café, le cacao, l'étain et le caoutchouc; les céréales, notamment le blé, et la viande sont également des produits pour lesquels un accord de ce genre serait extrêmement précieux. La délégation australienne considère que les principes suivants pourraient faciliter l'élaboration d'accords de ce genre: en premier lieu, une augmentation des prix des produits de base sur les marchés mondiaux, de manière à combler l'écart entre ces prix et ceux qui sont payés aux producteurs dans les pays importateurs; en second lieu, la limitation éventuelle des exportations pour éviter que des prix plus élevés dans les pays exportateurs n'entraînent un accroissement excessif de l'offre compte tenu de la situation du marché; en troisième lieu l'examen d'accords internationaux prévoyant le rachat des excédents et leur vente à prix réduits aux pays sous-développés.

30. Les pays en voie de développement chercheront inévitablement à accroître leurs ressources en devises étrangères en développant leurs exportations d'articles manufacturés et semi-finis. Pour réussir dans cet effort, ils ont besoin d'avoir aisément accès aux marchés internationaux et, avant tout, aux marchés des pays industrialisés. A cet égard, la suppression de la différenciation tarifaire dirigée dans les pays industrialisés contre les matières premières élaborées ne devrait pas se révéler une opération trop pénible et elle pourrait aider les pays en voie de développement à accroître l'importance de leurs industries de base. Le commerce des articles manufacturés pose un problème un peu différent, parce que les pays en voie de développement commencent souvent par s'orienter vers des formes de fabrication relativement simples et qui demandent beaucoup de main-d'œuvre, comme la fabrication des cotonnades. Les industries correspondantes des pays industrialisés sont souvent dans un état de stagnation relative, et, profondément enracinées et établies de longue date, elles ont tendance à réagir vigoureusement contre la concurrence nouvelle des pays en voie de développement. On ne peut résoudre ce problème sans des ajustements de la structure interne des pays fortement industrialisés, qui devront importer un volume croissant d'articles manufacturés de fabrication plus simple et affecter leurs ressources productives à des fabrications plus intensives et plus complexes. Ces ajustements requièrent la coopération internationale: une libéralisation progressive de leur politique d'importation de la part des pays importateurs, et des mesures restrictives de la part des pays exportateurs, de manière à éviter que leurs exportations ne produisent, dans les pays importateurs, des effets si soudains ou si violents qu'elles entraînent des bouleversements ou y suscitent du mécontentement.

31. Des organes comme le GATT, la FAO et la Commission du commerce international des produits de base procèdent, à l'heure actuelle, à de nombreuses études, à des consultations et à des négociations, qui tendent à la solution de ces problèmes du commerce international. Un certain nombre de gouvernements prennent une part active, à Bruxelles et dans d'autres capitales, à des négociations tendant à l'admission de nouveaux membres dans la Communauté économique européenne et à la conclusion d'accords commerciaux entre la Communauté sous sa forme actuelle ou sous une forme élargie, et d'autres pays. Dans ces conditions, il n'est pas simple de décider dans quel sens les Nations Unies devraient renforcer leur action. Le représentant des Etats-Unis a suggéré qu'un groupe d'experts étudie l'ensemble des organismes internationaux qui s'occupent des problèmes commerciaux. La délégation australienne souhaiterait être plus amplement informée sur cette intéressante suggestion, car elle envisagerait elle-même la possibilité de demander aux organisations internationales existantes de prendre des mesures en vue de l'examen continu de ce que les Etats Membres feront, il faut l'espérer, pour appliquer l'alinéa *a* du paragraphe 2 du dispositif de la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale.

32. Quant à la question du financement extérieur du développement économique, M. Walker espère qu'en abordant résolument les problèmes commerciaux des pays en voie de développement on pourra réduire les montants vertigineux de l'aide internationale qui risque d'être nécessaire si les conditions actuelles des échanges persistent.

33. En conclusion, M. Walker exprime l'espoir que d'autres délégations poursuivront, au Comité économique, l'examen du problème des priorités pour arriver à des recommandations qui permettent au Conseil de contribuer d'une manière efficace à l'orientation du programme d'action des Nations Unies pendant la Décennie du développement.

34. M. OKAZAKI (Japon) dit que les activités des Nations Unies dans les domaines économique et social se présentent de plus en plus sous la forme de services consultatifs et d'assistance technique aux pays en voie de développement. Cette évolution a été encore accélérée par suite de l'accroissement régulier des contributions volontaires au Programme élargi d'assistance technique et au Fonds spécial. Le Japon approuve cette tendance des programmes de travail de l'ONU et des institutions apparentées et espère que la Décennie du développement offrira l'occasion de l'accentuer encore davantage. Une certaine prudence s'impose toutefois pour éviter que l'expansion des activités des diverses organisations n'aboutisse à une prolifération de nouveaux programmes et projets non coordonnés et à des doubles emplois coûteux. Il ne faut pas oublier non plus qu'il existe un rapport étroit entre le développement économique et le développement social et qu'en fin de compte l'expansion économique doit avoir pour objet de relever le niveau de vie de la population. Le fait que les programmes de l'ONU et des institutions spécialisées soient établis d'après les désirs exprimés ou les demandes formulées par les gouvernements repose sur un excellent principe,

et il importe de respecter l'initiative et la liberté de choix de ces gouvernements au cours de la Décennie du développement.

35. Les propositions du Secrétaire général visent à mobiliser et à utiliser au mieux les ressources disponibles, en vue d'une attaque concertée contre les obstacles qui entravent le développement économique. En établissant un programme d'action pour la Décennie, il faut donc tout d'abord définir les domaines d'action qui présentent une importance stratégique particulière pour l'expansion économique et établir des programmes d'action concertée.

36. Le Secrétaire général, dans son rapport, insiste avec raison sur le rôle important que les Nations Unies pourraient jouer en aidant les pays en voie de développement à établir leurs programmes, à améliorer leurs méthodes de planification et à former le personnel national nécessaire pour ces travaux de planification. A ce sujet, la délégation japonaise a noté avec satisfaction la création d'un Centre des projections et de la programmation économiques au Secrétariat. Des possibilités de formation dans le domaine de la planification du développement sont aussi offertes, toujours en plus grand nombre, dans le cadre des Nations Unies. En sa qualité de membre de la CEAEO, le Japon attache une grande importance à l'institut de développement économique qu'il est question de créer en Asie. Cet institut pourra, en effet, rendre des services précieux en formant des spécialistes asiatiques de la planification et en donnant des conseils aux pays d'Asie pour les aider à établir leurs plans de développement national.

37. Le développement économique des pays peu développés dépend largement de leurs possibilités d'exporter, et l'on reconnaît maintenant de plus en plus que l'accroissement de leurs échanges est bien plus important pour leur développement économique que l'assistance financière qui pourrait leur être donnée. Le meilleur moyen d'accroître les échanges internationaux semble bien être de favoriser un régime d'échanges multilatéraux plus libre entre les nations commerçantes du monde, grâce à un assouplissement des restrictions aux importations et à une réduction des barrières douanières. Pendant longtemps encore, les pays en voie de développement exporteront surtout des produits primaires, mais leurs exportations de produits semi-ouvrés et de produits manufacturés prennent une importance croissante; aussi faut-il espérer que les pays développés renonceront à appliquer des mesures discriminatoires contre les produits de cette nature exportés par les pays en voie de développement.

38. La constitution de la Communauté économique européenne a éveillé une certaine inquiétude dans les pays tiers qui ont craint de voir les pays en voie de développement associés à la Communauté bénéficier d'un traitement préférentiel. Les représentants des pays membres de la Communauté ont néanmoins donné l'assurance que la Communauté n'a pas l'intention d'être un bloc économique fermé. La délégation japonaise est prête à leur faire confiance et espère qu'ils pratiqueront effectivement une politique commerciale orientée vers l'extérieur. Le Japon est très largement tributaire de ses

échanges avec l'étranger; il espère qu'un régime d'échanges multilatéraux libres continuera d'être appliqué par le plus grand nombre de pays possible. Il souhaite poursuivre, avec les pays en voie de développement, une collaboration toujours plus étroite dans le domaine des échanges. La possibilité pour le Japon d'importer des produits primaires, et aussi d'accorder une assistance financière aux pays en voie de développement, augmentera en fonction de l'expansion de son économie et de ses exportations, notamment vers les pays développés. La délégation japonaise espère donc que les pays développés voudront bien tenir compte de la situation du Japon en fixant les principes de leur politique commerciale. Les travaux du GATT, seule organisation internationale en matière de commerce, ont une grande influence sur les travaux des Nations Unies dans le domaine des échanges. Pour cette raison la délégation japonaise croit que l'examen des problèmes commerciaux dans les organes des Nations Unies serait grandement facilité s'il était possible de disposer d'un bref rapport annuel sur les activités du GATT.

39. La délégation japonaise reconnaît qu'il est urgent d'accroître les courants de capitaux et d'assistance des pays plus développés vers les pays moins développés. Elle a donc relevé avec satisfaction, dans un rapport récent de l'Organisation de coopération et de développement économiques, que le volume de cette assistance continue d'augmenter. M. Okazaki fait remarquer à ce sujet que le total de l'aide financière du Japon aux pays en voie de développement a augmenté en 1961 de plus de 50% par rapport au chiffre de l'année précédente et correspond à 1,08% du revenu national. Le Gouvernement japonais poursuivra ses efforts pour accroître son aide aux pays en voie de développement.

40. Mais, si l'on veut atteindre les objectifs fixés pour la Décennie du développement, il faut avant tout que les pays en voie de développement s'aident eux-mêmes. Les pays bénéficiaires d'une assistance devraient coordonner l'aide multilatérale et bilatérale qu'ils reçoivent, et les représentants résidents du BAT devraient jouer un rôle plus important pour coordonner l'assistance technique fournie par les Nations Unies.

41. Au cours de la Décennie, les commissions économiques devront jouer un rôle plus important encore. La CEAEO est devenue progressivement un lieu de rencontre, unique en son genre, pour la coopération régionale en Asie, et le Japon participe sans réserve à ses travaux. La délégation japonaise rappelle, toutefois, les efforts considérables faits par les pays membres de la CEAEO pour s'aider eux-mêmes; il insiste sur leur nombreuse population et sur leurs besoins de développement ainsi que sur l'absence de toute institution financière régionale. Pour toutes ces raisons, la délégation japonaise espère que cette région recevra une part plus importante de l'assistance financière et technique des pays développés et des organisations internationales.

42. M. Okazaki se félicite de la décision prise à la huitième session du Conseil d'administration du Fonds spécial (E/3646, par. 63 e) d'autoriser le Directeur général à fournir, sur une base expérimentale et *ad hoc*, à la demande expresse d'un pays bénéficiaire, des services

consultatifs au sujet des investissements supplémentaires nécessaires pour mener à bien les projets bénéficiant de l'aide du Fonds spécial. Les rapports qui existent entre l'ONU, d'une part, la BIRD et l'Association internationale de développement (AID), de l'autre, devraient être encore renforcés et mieux coordonnés au cours de la Décennie du développement. La délégation japonaise espère aussi que les échanges de renseignements et les consultations entre les deux groupes d'institutions sur des sujets d'intérêt commun seront encore favorisés par le comité qui assure la liaison entre le Fonds spécial et la BIRD. Si ce comité se réunit régulièrement, il pourra contribuer à favoriser les investissements supplémentaires nécessaires à l'exécution des projets du Fonds spécial et à synchroniser les opérations des deux groupes.

43. Pour établir un programme d'action efficace pour la Décennie du développement, la délégation japonaise propose que le Conseil envisage la possibilité de créer un organisme chargé de déterminer, en collaboration avec les institutions spécialisées, les domaines d'action prioritaires et les projets qui appellent des mesures urgentes. Le détail des travaux ultérieurs pourrait être confié à un groupe de travail spécial du Conseil créé au cours de la présente session et qui serait chargé de préparer un rapport intérimaire pour la trente-sixième session. En même temps, on pourrait créer au Secrétariat de l'ONU un service restreint mais efficace de coordination, pour aider le groupe de travail spécial et centraliser les communications et les renseignements relatifs aux résultats des programmes d'action établis pour la Décennie. La délégation japonaise espère que sa suggestion sera examinée à nouveau par le Comité de coordination lorsqu'il étudiera le rapport du Secrétaire général du point de vue de la coordination.

44. Le Japon continuera à apporter des contributions, en espèces et autrement, pour aider à atteindre les objectifs de la Décennie. En ce qui concerne les programmes d'action des Nations Unies, leur succès dépendra, dans une large mesure, des fonds qui seront mis à la disposition du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial. Le Japon continuera donc à y contribuer dans les limites de ses possibilités financières, en gardant en vue l'objectif de 150 millions de dollars pour les deux programmes.

45. M. WODAJO (Ethiopie) dit que la délégation éthiopienne a été l'un des auteurs de la proposition qui est devenue par la suite la résolution 1710 (XVI) de l'Assemblée générale. Le Gouvernement éthiopien est heureux et fier d'avoir été associé, depuis le début, à l'idée de la Décennie. La résolution a un caractère universel puisque les principes fondamentaux et les objectifs de la Décennie ont réuni une adhésion générale et représentent une synthèse des idées de toutes les délégations. Mais l'accord ne s'est fait qu'après bien des discussions, par exemple au sujet du rôle des investissements publics et des investissements privés et de la planification du développement économique des pays sous-développés. Les représentants de ces pays n'ont pas, dans la délimitation des terrains d'accord, joué un rôle moins important que les représentants des deux systèmes sociaux qui prédominent dans le monde. Les principes et les méthodes

d'action pratique, économique et sociale sur lesquels a porté l'accord sont nettement définis dans le rapport du Secrétaire général, qui pose les bases d'un programme efficace et pratique pour la Décennie du développement.

46. Mais les bases à partir desquelles le programme d'action de la Décennie pourra être exécuté ont été établies, en grande partie, entre 1950 et 1960, grâce à la création ou au développement d'organes importants d'action et de coopération internationales. Parmi ces organes, il faut citer l'ONU et les institutions spécialisées, les différentes institutions financières internationales et les nombreux programmes d'assistance multilatérale et bilatérale. Des recherches importantes sur les problèmes délicats que pose le développement économique et social ont été entreprises également par un certain nombre d'instituts universitaires, d'associations bénévoles et de fondations, qui exécutent d'ailleurs aussi, dans une certaine mesure, des programmes d'action pratique. Les débats qui ont eu lieu entre 1950 et 1960, les accords conclus et les institutions créées pendant cette période ont seuls rendu possible la proclamation de la Décennie du développement, qui n'aurait jamais pu compter autrement sur cet élan de coopération internationale.

47. Les propositions formulées par le Secrétaire général dans son rapport se fondent sur un certain nombre de postulats. Le premier, c'est que l'homme de notre temps possède tous les moyens nécessaires pour créer de meilleures conditions de vie et que les pays développés sont prêts à apporter une aide efficace à cet effet. Le deuxième, c'est que les problèmes du développement économique mettent en jeu un certain nombre de facteurs économiques, sociaux et politiques étroitement liés, de sorte que l'offensive en faveur du développement économique et social doit être menée sur plusieurs fronts. Le troisième, c'est qu'il incombe au premier chef à chacun des pays intéressés de mobiliser lui-même ses ressources et d'établir lui-même ses programmes d'action.

48. M. Wodajo estime que, pour assurer le succès de la Décennie du développement, il faut réaliser d'abord certaines conditions dans les pays sous-développés. Le développement économique exige, en tout premier lieu, une direction : les dirigeants de chaque pays en voie de développement devraient avoir un sens aigu de la justice sociale et savoir insuffler à leur peuple l'enthousiasme et l'espoir ; ils devraient être capables de mobiliser les ressources du pays, d'imposer une certaine discipline et d'expliquer les raisons de certains sacrifices. Le développement économique dépend aussi de la mise en valeur du capital humain et de la mesure dans laquelle la population est capable d'utiliser les bienfaits de la technique et d'explorer de nouveaux domaines de la connaissance. Si les possibilités d'accroître l'instruction sont limitées par le coût prohibitif de l'enseignement moderne, les dépenses élevées que les pays consacrent à l'instruction se justifient par l'augmentation de la capacité de production qui en résulte. Et, enfin, l'accroissement régulier du revenu national dépend en dernière analyse de l'aptitude des pays à accroître régulièrement le taux des investissements. Dans la mesure où ces investissements ne sont pas fournis par des capitaux privés étrangers ou par l'aide étrangère, les pays en voie de développement

doivent vendre davantage de leurs produits à l'étranger à des prix rémunérateurs et de façon à avoir des recettes suffisantes pour payer leurs importations de biens d'équipement.

49. Le représentant de la Yougoslavie, à la 1215<sup>e</sup> séance, a traité admirablement la question des échanges internationaux. La marge des bénéfices réalisés par les exportateurs de produits primaires agricoles et industriels n'a cessé de s'amenuiser, alors que les bénéfices commerciaux des pays industriels ont augmenté. Au cours des trois dernières années, par exemple, la valeur des exportations de l'ensemble des pays exportateurs de produits primaires a augmenté de moitié moins que le volume de leurs exportations. Cette tendance à la baisse se poursuit. L'expansion annuelle des exportations des pays sous-développés ne s'est donc pas accompagnée d'un accroissement correspondant de recettes et, depuis la veille de la guerre de Corée, le pouvoir d'achat des pays sous-développés a baissé de 18 % par unité de produit exporté. Rien qu'en 1960, les pertes subies par les pays sous-développés par suite de la baisse des prix des produits primaires ont été à peu près égales au montant total des capitaux investis chez eux par des pays étrangers.

50. Il faudrait donc, au début de la Décennie, procéder à une étude des échanges internationaux et de leur influence sur l'économie des pays sous-développés. Une libéralisation des échanges, la réduction des droits de douane et des autres charges fiscales devraient constituer le premier objectif. En outre, il faudrait convaincre les pays qui ont formé des groupements régionaux de poursuivre une politique commerciale qui ne nuise en rien au commerce d'exportation des pays sous-développés. Les prix des produits primaires devraient être maintenus à un niveau stable et équitable, et des accords sur les produits de base, applicables en pratique, devraient être conclus, de préférence pour chaque produit séparément.

51. Il est important également de continuer à accroître le volume des prêts et des dons des pays industriels aux pays en voie de développement. L'importance de ce courant de capitaux ressort nettement du fait que des apports représentant 1 % du revenu des pays développés augmentent de 10 % environ le revenu national des pays sous-développés et contribuent, à concurrence de 100 % environ, à la formation nette de capital dans ces pays. De tels capitaux, investis à un taux d'intérêt normal, permettraient d'assurer une expansion annuelle du revenu national de l'ordre de 3 % au moins.

52. L'ONU et les institutions spécialisées devraient contribuer au succès de la Décennie en continuant à servir de lieu de rencontre où les pays puissent échanger des données d'expérience et confronter leurs idées, de manière à élargir encore le nombre des objectifs et des méthodes sur lesquels il est possible de se mettre d'accord. En outre, elles pourraient, ne collaboration, continuer d'élaborer des programmes et de fixer des objectifs de préférence chiffrés. Les efforts des institutions internationales devraient être coordonnés et unifiés. A l'origine, ces institutions ont évolué séparément, sans relations entre elles, et elles ont été appelées chacune à résoudre certains problèmes précis. Mais on se rend compte maintenant que les problèmes du développement économique consis-

tent en un certain nombre de facteurs sociaux, économiques et politiques intimement liés.

53. Les opérations pratiques entreprises par les Nations Unies devraient donc être coordonnées et exécutées de la manière la plus économique. C'est pourquoi il est très indiqué de renforcer les commissions économiques régionales, qui sont appelées à devenir les agents d'exécution des Nations Unies. De plus, l'assistance technique devrait être intégrée dans les plans de développement des pays bénéficiaires. Il pourrait être nécessaire à cet effet d'envisager l'établissement de programmes d'assistance technique portant sur un certain nombre d'années.

54. En terminant, M. Wodajo tient à répéter que la question des échanges commerciaux constitue actuellement pour les pays sous-développés la pierre de touche de la coopération internationale. L'importance capitale qu'elle attache à ce problème a amené la délégation éthiopienne à s'inscrire au nombre des auteurs du projet de résolution E/L.958, qui réclame la convocation d'une conférence des Nations Unies sur les problèmes du commerce international.

55. M. HESSELLUND-JENSEN (Danemark) dit que sa délégation reconnaît que, par souci de solidarité internationale, il faut envisager en priorité les mesures à prendre pour stimuler le développement des pays à faible revenu, et il est heureux de pouvoir annoncer au Conseil que le peuple et le Gouvernement danois ont en principe admis l'idée que la contribution du Danemark en faveur des pays en voie de développement devra aussitôt que possible être portée à 1 % du revenu national.

56. En déterminant quel est, pour eux, le meilleur moyen d'acheminer cette aide, les gouvernements doivent tenir compte de deux considérations : ils doivent chercher, d'abord, par quel moyen ils obtiendront les résultats les plus efficaces au prix le plus bas et, ensuite, par quel moyen on pourra le plus sûrement accroître l'aide qu'un pays donné est en mesure d'offrir à une époque donnée. S'ils acceptent le premier de ces critères, les gouvernements seront amenés dans bien des cas à faire passer par l'ONU et par les institutions spécialisées la majeure partie de l'aide qu'ils offrent aux pays en vue de leur développement. Les institutions spécialisées ont la compétence voulue pour décider si les projets proposés sont techniquement valables, et les commissions économiques régionales connaissent assez les conditions locales pour garantir que les projets pourront effectivement être intégrés dans les plans de développement des pays bénéficiaires. Néanmoins, étant donné qu'un facteur humain est en jeu, M. Hesselund-Jensen pense que, si les populations des pays donateurs étaient tenues au courant, par des moyens visuels et oraux d'information, de la portée et des effets de tel ou tel projet de développement auquel a été affectée telle ou telle contribution, il serait possible non seulement de susciter plus d'enthousiasme et d'empressement parmi les donateurs, mais encore d'accroître le montant des sommes recueillies. Les services d'information des Nations Unies ont à cet égard un rôle considérable à jouer; ils devraient prêter leur concours aux services d'information publics et privés des pays donateurs.

57. Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de trouver de nouveaux moyens d'associer, sous l'égide des Nations Unies, les avantages qu'offrent les programmes bilatéraux aux avantages qui sont particuliers aux programmes multilatéraux mis en œuvre par les Nations Unies. A cet égard, le chapitre VI du rapport du Secrétaire général, intitulé « Comment financer le développement », présente un intérêt particulier, et il est évident qu'il appartient au Conseil de trouver un moyen d'établir des contacts étroits entre toutes les institutions qui s'occupent du financement du développement des pays en voie de modernisation. Pour ce qui est des capitaux extérieurs privés, le Conseil pourrait aider à découvrir une solution qui concilie les intérêts des bailleurs de fonds et ceux des pays bénéficiaires, afin que les capitaux privés puissent affluer plus largement.

58. La délégation danoise constate avec satisfaction que le Conseil d'administration du Fonds spécial a approuvé à l'unanimité une décision aux termes de laquelle le Fonds spécial engloberait dans ses programmes d'aide aux pays en voie de développement des services consultatifs d'ordre financier. Les services de ce genre doivent être fournis non seulement sous la forme de documents, mais en mettant à la disposition des ressortissants des pays en voie de développement, qui participent à des cours ou à des cycles d'étude organisés par les Nations Unies, les renseignements pertinents concernant les sources auxquelles ces pays peuvent faire appel pour obtenir les capitaux dont ils ont besoin pour leur développement, y compris les capitaux d'origine privée. Les participants à ces cycles d'étude pourraient, par la suite, aider leur pays à mettre en œuvre leurs plans de développement économique et à utiliser au mieux les sources de capitaux internationaux et privés.

59. A cet égard, M. Hesselund-Jensen fait observer que son gouvernement envisage de déposer un projet de loi tendant à la création d'un système d'assurance qui faciliterait le financement des projets de développement à l'aide de capitaux de source privée. Il rappelle que sa délégation a, à plusieurs reprises, appelé l'attention du Conseil sur la possibilité de mettre au point un système multilatéral d'assurance des investissements privés contre les risques non commerciaux, tels que la nationalisation et la confiscation.

60. Pour encourager les capitaux privés étrangers à s'investir chez eux, les pays en voie de développement pourraient encore envisager de fournir aux bailleurs de fonds étrangers des renseignements utiles sur les possibilités et les conditions d'investissement. Les banques régionales de développement que l'on envisage de créer pourraient se charger de fournir ces renseignements. En attendant, les fonctionnaires des administrations des finances des pays en cours de développement qui participent à des cycles d'étude organisés par les Nations Unies pourraient, au moment où ils reçoivent des informations sur les sources de capitaux auxquelles ils peuvent faire appel, fournir à leur tour tous les renseignements nécessaires sur les possibilités de développement qui existent dans leur pays.

61. A ce propos, M. Hesselund-Jensen rappelle qu'à la réunion de mai 1962 du Comité pour un fonds d'équi-



pement des Nations Unies, les représentants du Danemark et des Pays-Bas ont suggéré que, pour accorder une aide économique aux pays en voie de développement, l'on élargisse les organismes existants, en particulier le Fonds spécial des Nations Unies, plutôt que de créer une nouvelle organisation, ce qui ne ferait qu'accroître encore les frais généraux. La délégation danoise a entendu avec satisfaction le Directeur général du Fonds spécial déclarer que cet organisme s'est déjà associé à maintes reprises à l'assistance fournie par voie bilatérale.

62. Une nouvelle forme d'assistance internationale sera lancée prochainement. Il s'agit du Programme alimentaire mondial, exécuté en commun par l'ONU et la FAO; la réponse à la question de savoir s'il sera possible et souhaitable d'élargir ce programme au cours de la Décennie du développement dépendra dans une large mesure du succès de la mise en œuvre de la résolution 1714 (XVI) de l'Assemblée générale; on verra alors si l'on peut accorder une aide supplémentaire par l'envoi de produits excédentaires, les dispositions nécessaires étant prises pour assurer la protection légitime des échanges commerciaux et des intérêts des producteurs des pays en voie de développement.

63. Ces pays devront eux-mêmes indiquer la meilleure manière d'organiser et de distribuer l'aide qui pourra leur être fournie. Aussi est-il encourageant de constater que ces pays attachent la plus grande importance à des domaines comme l'enseignement, la formation professionnelle, la réforme agraire et les transports; ce choix concorde avec celui que le Gouvernement danois a proposé en réponse à la communication du Secrétaire général (voir E/3613/Add.2). L'importance de l'enseignement et de la formation professionnelle est évidente et c'est pourquoi, dans sa réponse, le Gouvernement danois a donné la priorité à cette question.

64. Si l'on s'en rapporte à l'expérience du Danemark, il semble que le développement rural soit impossible sans une réforme agraire appropriée, que l'on pourrait en bien des cas réaliser par un système fiscal convenable.

Les réformes agraires ont joué un rôle décisif dans l'amélioration des conditions rurales au Danemark. Le développement de l'agriculture doit être considéré comme un aspect important du développement économique, et il convient par conséquent de lui réserver la place qui lui revient dans les plans nationaux de développement.

65. La délégation danoise a appris avec satisfaction que le Fonds spécial est prêt à contribuer à l'établissement de petites industries qui bénéficieront au début des services accordés aux domaines industriels équipés sous les auspices du Fonds spécial. Elle a été satisfaite également d'apprendre que les instituts techniques ont prouvé leur utilité en favorisant l'expansion industrielle des pays en voie de développement et que, dans certains cas, les gouvernements ont créé des instituts spéciaux en vue d'aider les industries artisanales et les petites entreprises.

66. M. Hessellund-Jensen se plaît à constater que l'on accorde toute l'importance qu'elle mérite à la question du développement des transports, et il exprime l'espoir que les commissions économiques régionales joueront un rôle décisif dans la planification, l'amélioration et l'entretien des moyens de transport dans leurs régions respectives. Cependant il est effrayant d'apprendre que près de la moitié de la population de l'Amérique latine, de l'Afrique et de l'Asie ne possède pas de toit ou vit dans des logements insalubres; aussi le Danemark se félicite-t-il de pouvoir contribuer, pour sa modeste part, à l'amélioration des conditions de logement dans les régions en voie de développement en participant au Programme élargi d'assistance technique.

67. Pour finir, M. Hessellund-Jensen déclare que le succès des programmes de développement communautaire des Nations Unies dépend de l'appui des populations et que ces programmes présentent l'avantage de les associer directement à l'effort national de développement; c'est pourquoi il est absolument indispensable d'obtenir la participation de tous les intéressés.

La séance est levée à 13 heures.